



Stage syndical SNES-FSU et SNUipp-FSU
La création du corps de psychologues de l'Éducation nationale :
avancées, enjeux et perspectives

Date : Lundi 30 Janvier 2017

Lieu : Salle Eugène Hénaff, Annexe Varlin de la Bourse du Travail de Paris
29 Boulevard du temple
75 003 – PARIS

Stations de métro : République, Filles du Calvaire, Oberkampf

Argument :

Depuis des décennies, la FSU a tenté de faire reconnaître l'importance de l'apport de la psychologie et des psychologues, dans le système éducatif, pour la création des conditions d'un développement harmonieux de la personnalité des enfants et des adolescents, la compréhension de leurs difficultés dans le rapport aux apprentissages, la lutte contre les déterminismes sociaux en particulier par une projection positive et ambitieuse vers l'avenir, pour l'intérêt du travail avec les équipes éducatives et les familles.

De nombreuses tentatives portées par la FSU mais également par des associations professionnelles de psychologues ont échoué à plusieurs reprises, du fait des résistances de tous ceux qui voyaient dans la psychologie à l'École, un moyen de diagnostiquer les enfants « inadaptés » et de limiter l'orientation à la gestion des flux de main d'œuvre.

Pour la première fois, le projet de création du corps des psychologues de l'éducation nationale est formalisé dans un projet de décret statutaire qui doit être publié dans les semaines qui viennent.

Il prévoit une organisation du nouveau corps, respectueuse de l'histoire des métiers du premier et du second degré et ambitieuse du point de vue du développement des missions et de leur reconnaissance.

Les enjeux autour de cette création sont vitaux pour l'École, pour les enfants et les adolescents, mais aussi pour notre profession de psychologue, peu valorisée et trop souvent malmenée dans l'institution scolaire, réduite à des conceptions étriquées et instrumentalisées de notre rôle.

Le SNES –FSU et le SNUipp-FSU vous invitent à venir débattre des perspectives ouvertes par cette création : Qu'est ce qui va changer dans notre quotidien et nos pratiques ? Quelles nouvelles attentes de l'institution ? Quelles coordinations entre le premier et le second degré ? Quelles évolutions de carrière ? Quelle place pour les CIO ? Quelle articulation avec le RASED ?

Mobilisons-nous pour que cette étape décisive aboutisse et qu'il ne soit plus envisageable de la remettre en cause !

Déroulement de la journée

9 h30 - Accueil

10 h - Intervention de **Bernadette GROISON**, Secrétaire générale de la FSU

10 h 15 - 11 h 15 : Intervention de **Marie-Rose MORO**, psychiatre d'enfants et d'adolescents, psychanalyste, docteur en médecine et en sciences humaines, co-autrice du rapport « Mission bien-être et santé des jeunes », publié le 29 novembre 2016

11 h 15 - 11 h 45 : **Jean-Claude GUILLEMARD** et **Catherine REMERMIER** : Brève histoire d'une longue marche vers le corps unique !

11 h 45 - 12 h 30 : **Jean-Pierre BELLIER**, IGEN, chargé du dossier de la création du corps des psychologues de l'Éducation Nationale

14 h – 16 h : **Table ronde** sur les évolutions de nos métiers, de nos statuts et de nos carrières

16 h-16 h 30 : Clôture

FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE

(A reproduire à la main)

NOM.....Prénom.....

Grade et fonction

Établissement.....

à- DASEN s/c de l'IEN de circonscription

Conformément aux dispositions de la loi N° 84/16 du 11/01/1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires (2), définissant l'attribution des congés pour formation syndicale avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour le 30 janvier 2017 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Paris, bourse du travail salle E. Hénaff, 27 boulevard du temple (IIIème)

Il est organisé par la FSU sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (J.O. du 10 février 1995 et arrêté du 13 janvier 2009 pour la fonction publique et Arrêté du 30 novembre 2009 modifiant l'arrêté du 9 février 1998 pour la fonction publique territoriale).

A.....

Le.....

Signature

(1) La demande doit être adressée par la voie hiérarchique un mois à l'avance.

(2) Pour les non titulaires remplacer par "de la loi N° 82/997 du 23/11/82 relative aux agents non titulaires de l'État".

Fiche d'inscription

A faire valider par

la Section Départementale du SNUipp-FSU

Thème du **stage syndical** :

La création du corps de psychologues de l'EN : avancées, enjeux et perspectives

Date et lieu : **lundi 30 janvier 2017 de 9h30 à 16h30**

à Salle Eugène Hénaff, annexe Varlin de la Bourse du travail, 29 boulevard du temple, Paris III (métro République ou Filles du calvaire ou Oberkampf)

NOM :PRENOM : Sexe : F /--/ M /--/

Département :

E-mail : Tél. :

Adresse si vous n'avez pas de

Mail.....

.....

Année de naissance :

En cas de désistement prévenir :

organisation@snuipp.fr

La demande doit être faite au plus tard 1 mois avant le stage

RAPPEL : ATTENTION pour les déplacements en train, il est impératif de prendre un billet au tarif le plus avantageux.